



24 septembre 2008

---

## **Bulletin à l'intention des caisses de compensation AVS et des organes d'exécution des PC No. 208**

---

### **Indépendance du Monténégro; Poursuite de la validité de la convention de sécurité sociale avec la Yougoslavie**

Depuis le 3 juin 2006, le Monténégro est indépendant de la Serbie. Les personnes de nationalité monténégrine restent toutefois soumises à la convention de sécurité sociale entre la Suisse et la Yougoslavie du 8 juin 1962, arrangement administratif compris.